

A 2025 - 235

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE DU 1^o
et/ou 3ème GROUPE (alcool ≤ 18°)

COMMUNE DE REDESSAN

Je soussigné (e), **Guillaume JOUY**

domicilié (e) à . **Place Maurice Mattéi 30129 REDESSAN**

police assurance

responsabilité civile no **286 7768 R**

agissant en qualité de personne physique,

représentant de l'association (*ou de la société*) :

Centre Socio-Culturel Odyssée

fonction (*président, secrétaire, trésorier.....*):

Directeur

si association sportive, numéro d'agrément

sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire, du 1^o et/ou 3 groupe (*boissons fermentées non distillées et vins doux naturels ≤ 18°*)

qui se tiendra à **Salle des fêtes 11 avenue de la république 30129 Redessan**

le **29 novembre**

2025

de **9h à 12h30**

à l'occasion de la

manifestation suivante :

BOURSE AUX JOUETS

Nombre d'autorisations

déjà obtenues : **1...**

Fait à Redessan, le 24/10/2025

Signature


CENTRE SOCIAL ET CULTUREL
ODYSSEE
place Maurice Mattéi
30129 REDESSAN
Tél : 04 66 20 69 17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2214-4 et L2122-24, Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L3331-1, L3334-2, L3335-1, L3335-4, L3342-1 et L3353-3,

Vu l'Arrêté préfectoral no 2017-216-002 du 10 août 2017 portant règlement général de police des débits de boissons dans le département du Gard, modifié par l'arrêté préfectoral no 2019-113-01 du 23 avril 2019,

Vu la demande formulée par

Le Maire de la commune de

Redessou

Article 1:

M... *Guillaume JOUY*

agissant en qualité de "personne physique,

ARRÊTE

représentant de l'association (ou ~~de la société~~) *CSC Odyssé'e*
est autorisé à ouvrir un débit de **boissons** temporaire, du **10 et/ou 3ème groupe**
~~à (adresse complète du lieu) (. le (date))~~ *Salle des Fêtes de Redessou*
~~domaine public domaine privé~~ *le 29 novembre 2025*
de (heure de début) *9h à 12h30*
jusqu'à (heure de fin).....(dans la limite de 01h00) ou durant la fête légale ou locale
jusqu'à....h.....(dans la limite de 04h00)
à l'occasion de la manifestation *Bourse aux Jouets*
suivante :

Article 2 :

Le cas échéant :

L'heure d'arrêt des ventes de boissons est fixée à :

Les contenants en verre sont interdits hors des établissements, restaurants, bars autorisés à vendre de l'alcool.

Article 3: Le demandeur s'engage à respecter les dispositions du code de la santé publique relatives aux nuisances sonores et les zones protégées définies par l'arrêté préfectoral 2017-216-002 du 1 août 2017 susvisé.

Article 4: Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa notification, soit par voie de recours gracieux formé auprès de M. le maire, soit par voie de recours contentieux déposé devant le tribunal Administratif de Nîmes.

Article 5:

- Le maire,
- Le demandeur

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée aux services de gendarmerie ou de police nationale.

(0) Cocher la case
correspondante

(2) Maximum autorisé pour
une année civile

Fait à... *Redessan*

le..... (*signature du Maire et cachet de la mairie*)

le 24/10/2025

Le Maire,

Fabienne RICHARD-TRINQUET

